

LA CONdamnATION

DE L'*ELECTEUR*

L'*Electeur* a subi le sort du *Canada-Review*. Il y a dans ce rapprochement quelque chose qui doit aller droit au cœur de M. Pacaud, une leçon plus grave encore que celle contenue dans la pastorale que nous citons plus loin.

Lorsque le *Canada-Review* succomba sous les coups de l'archevêché de Montréal, aucun journal, aucun journaliste ne se montra aussi cyniquement sans cœur à l'égard d'un confrère défunt que le confrère québécois.

M. Pacaud et son journal se bâtirent un piédestal des ruines du *Canada-Review* ; le cimentèrent d'insultes à ses rédacteurs ; l'arrosèrent d'hypocrites protestations de dévouement à la hiérarchie et, pendant quatre ans, du haut de cette chaire, se livrèrent à de grotesques vaticinations aujourd'hui enfouies dans le corbillard que saluait l'autre jour la *Presse*, logée à cet égard à la même enseigne, compable des mêmes fautes et passible des mêmes peines.

Mais, passons.

Ce n'est pas à de vaines récriminations que nous voulons nous livrer ; le temps nous est trop cher pour gémir sur ce qui est fait ; l'avenir nous appartient, parce qu'il est à Dieu et que notre bon clergé n'a pas encore trouvé le moyen de mettre la patte dessus.

Voici le texte du mandement qui est tombé à l'improviste sur la tête de l'*Electeur* :

NOUS, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, archevêque et évêques de la province ecclésiastique de Québec.

Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les fidèles de cette province, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Les évêques catholiques, préposés par Jésus-Christ lui-même à la garde des saines doctrines et de la morale chrétienne, n'ont pas seulement le droit, mais aussi le devoir de prémunir les fidèles contre toute publication dangereuse et d'interdire même la lecture des journaux qu'ils jugent dommageables aux intérêts de la foi de l'Eglise.

C'est pourquoi Nous venons aujourd'hui dénoncer publiquement aux fidèles confiés à notre charge pastorale le journal l'*Electeur*, publié à Québec, dont les idées malsaines et les articles perfides, surtout depuis quelque temps, constituent un vrai péril religieux et social.

Ce journal, en date du 28 janvier dernier, contenait à l'adresse d'un membre de la hiérarchie catholique de cette province, un article faux, scandaleux et subversif de l'autorité ecclésiastique, que son directeur fut plus tard obligé de désavouer.

Deux semaines après, le dit journal sous le couvert de l'autorité d'un prétendu théologien, émettait les mêmes principes d'insubordination vis-à-vis des chefs de l'Eglise et d'incoumission à leurs enseignements, et allait jusqu'à nier à l'épiscopat canadien le droit d'intervenir juridiquement dans la question d'une législation réparatrice alors soumise à la discussion des Chambres fédérales. Ces doctrines de l'*Electeur*, à la demande même et avec l'approbation formelle de l'autorité diocésaine, furent censurées par un théologien de l'Université Laval ; ce qui n'empêcha pas le susdit journal de continuer, par voie d'injures, de persiflage et de raisonnement fallacieux, cette croisade entreprise contre la direction de l'épiscopat dans la question des écoles catholiques du Manitoba.

A cela vinrent s'ajouter de nouvelles injures, des récriminations et des invectives contre quelques évêques qui, usant de leur droit, jugèrent à propos de commenter du haut de la chaire la dernière lettre collective publiée par l'épiscopat à l'occasion des élections fédérales. L'autorité diocésaine dut de nouveau intervenir et protester publiquement contre cette conduite indigne du journal québécois. Malgré ces censures répétées, que d'insinuations perfides, que de mensonges, que de dépêches à sensation, lancées dans le public pour tromper l'opinion des lecteurs et neutraliser l'effet des directions épiscopales !